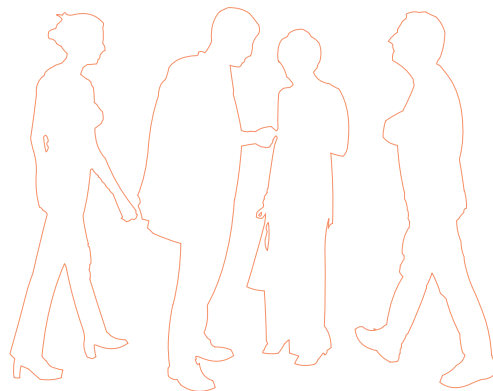


LA TRIBUNE LIBRE



59

Édito >>

L'ENGAGEMENT

Par Jacques CROCHET

Dans une période où les experts de tous bords dénoncent une crise des valeurs dans notre pays, un refus de l'engagement et un repli, l'Institut Kervégan a voulu apporter son éclairage sur ce thème de l'engagement.

Nous avons organisé un débat le 8 Avril avec des chefs d'entreprise, Carine CHESNEAU (*Lambert & Manufil*), Jean Pascal CHUPIN (*La Florentaise*), tous deux fortement engagés dans la société civile (CJD, IDEA), et Denis PAYRE, créateur de sociétés (*Busibess Objects, Kiala*), fondateur de l'Association *Croissance Plus* et du mouvement *Nous Citoyens*.

Ils ont su nous faire passer à travers leurs expériences des idées force comme :

« *On ne fait rien sans passion* » :

Il y a une vraie fierté d'avoir osé, bâti, progressé et réussi. On ne peut réduire l'acte entrepreneurial à son couronnement financier.

« *Donner du sens à son engagement* » :

Susciter l'engagement de ses collaborateurs par l'exemplarité du Chef d'entreprise. Partager des valeurs communes fortes.

« *Passer à l'acte* » :

Il faut savoir prendre des risques, ne pas craindre l'échec. Ne pas s'abriter derrière le principe de précaution. Ne pas se replier sur soi.

« *De l'engagement professionnel à l'engagement sociétal, voire politique* » :

Les entrepreneurs et les citoyens doivent s'engager dans le débat public.

Cette soirée, à laquelle assistait un large public, a confirmé l'intérêt que portent sur

ce sujet, les décideurs, les acteurs engagés de la société civile, et plus globalement les citoyens.

Cela nous conforte dans nos pratiques internes de l'engagement au sein de l'Institut : S'informer, participer aux débats et ateliers, défendre ses idées, ses valeurs, ses convictions.

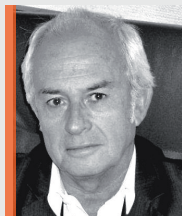
Nous considérons que tout citoyen devrait manifester un intérêt pour l'action publique, prendre parti et intervenir, à son niveau, sur les problèmes sociaux, politiques, religieux de notre époque.

Actuellement, seule une minorité est agissante. Elle considère que l'acte de vote (fortement altéré par l'abstention) ne suffit pas, et manifeste son engagement par l'adhésion à de nouveaux mouvements et la participation à des manifestations spectaculaires.

Nous ne pouvons pas rester «non engagés». Nous ne pouvons pas assister au spectacle du monde sans rien dire. C'est notre devoir de refuser le repli sur soi même, l'indifférence, la non participation.

S'engager, «c'est vouloir faire bouger les lignes», c'est réfléchir autrement, c'est participer pour exercer une influence sur les prises de décision dans la vie de la Cité.

S'engager, c'est essentiel pour la vitalité de la démocratie. ■



Jacques CROCHET,
Président
de l'Institut Kervégan

>>> La Tribune libre est une publication de l'INSTITUT KERVEGAN



www.institut-kervegan.com

02 40 12 41 41 / contact@institut-kervegan.com / 4 rue du Marais 44 000 Nantes / organisme reconnu d'intérêt général

CHARLIE S'EST ENFUI

Le Vendredi 27 février 2015, le journal Ouest-France titrait en 1^{ère} page sur l'annulation des Rencontres du dessin de presse qui devaient être organisées pour la 5^{ème} fois à la mi-avril par le Mémorial de Caen.

Une telle annonce valait sans aucun doute une forte publicité et pas seulement par sa localisation dans l'un des départements couverts par le premier quotidien de France. Tous les médias français allaient également s'en faire l'écho.

Son directeur estimait que « dans le climat actuel, il ne pouvait assurer la sécurité des dessinateurs, des salariés et du public » et cela même si, l'a-t-il rappelé, la préfecture était prête à mettre tous les moyens nécessaires. Apparemment il ne s'agit que d'un report.

Le Vendredi 27 Mars 2015, un mois s'est écoulé depuis cette annonce noyée au milieu de plusieurs autres d'annulation de festivals, ou de spectacles par crainte et auto-censure depuis les attentats de janvier. Mais ceci s'inscrit aussi dans le prolongement depuis dix-quinze ans d'une montée des interdits de la part des artistes et des institutions sur les thèmes du sexe, du corps, de la politique, de la religion et parfois même de l'économie.

Alerte pour les démocrates

Il ne s'agit pas bien entendu d'incriminer la décision d'un homme qui a du prendre ses responsabilités de façon assez solitaire mais plutôt de considérer que cela constitue une alerte pour les démocrates. La réponse doit être collective et solidaire. Les formes restent bien sûr à inventer pour garantir la protection des personnes.

Certains, comme le chanteur Abd Al Malik, estiment que « la liberté d'expression est un principe mais qu'elle n'est pas non négociable » et d'autres comme l'historien des religions et dominicain François Boespflug, invoquent le « bon sens », Jean-Marie Le Pen parlait lui de « bon goût » sur France-Inter le 17 mars 2015, justifiant que



Par
Jean-Jacques DERRIEN

« pour vivre ensemble, il allait falloir introduire une prudence citoyenne et s'appliquer une auto-censure pacifique ». Il n'en est que plus essentiel de s'interroger sur notre rôle citoyen partout là où nous sommes. Il nous paraît en effet préférable d'élargir à toute forme d'expression ce que disait Jean-Claude Izzo, auteur regretté de polar marseillais et poète (oh l'exquise saveur des mélanges), pour qui la poésie était « l'expression d'une révolte contre le risque qu'on se satisfasse toujours de moins, et qu'un jour, on se satisfasse de tout en croyant que c'est le bonheur avant de finir enfin égaux dans l'indifférence ».

Relancer les RIDEP !

L'Institut Kervégan participe aux réflexions qui font notre société et construisent notre territoire. C'est en ce sens qu'il est soucieux d'interpeler les acteurs de notre métropole pour réfléchir à la possibilité de redémarrer l'organisation d'un événement comme l'étaient les Rencontres internationales du dessin de presse (Ridep) qui se déroulaient à Carquefou et qui ont dû être suspendues en 2015 pour des raisons de rapport coût/fréquentation.

Ces questions sont en effet suffisamment fondamentales pour ne pas considérer que c'est l'affaire des autres. L'Histoire a montré que les petits renoncements font dans certains contextes le lit de torrents beaucoup plus tumultueux charriant la boue de l'intolérance pour emporter et balayer toute expression d'humanité. Et dans ces cas là il est souvent vain et alors encore plus dangereux de penser que le temps passant, la tension diminuera. ■



MÉDIATION ET ARBITRAGE OU LE CHOC DE DEUX CULTURES JUDICIAIRES

La Justice française est engorgée, saturée. Ainsi, depuis l'émission d'un nouveau décret en mars 2015, nombre de litiges devront dorénavant passer par la case médiation ou arbitrage dans la sphère du privé avant d'arriver devant un juge, si ces deux recours ont échoué. Mais selon le juriste Jérôme Dupré les Français sont très réticents face à ces nouvelles pratiques, une réticence souvent associée à « la culture du conflit » chez les Français. Cependant, une autre hypothèse existerait: la culture judiciaire française, historiquement et intrinsèquement « inquisitoire », n'est ni prête ni préparée à adopter des procédures « accusatoires », culturellement anglo-saxonnes.

Début avril, lors de son audition sur « Les enjeux du Droit sur internet » dans le cadre de l'atelier « Le numérique : capter les opportunités, déjouer les dérives » le juriste Jérôme Dupré a abordé entre autres, le problème de la justice française asphyxiée par des milliers de dossiers en souffrance qu'elle n'arrive plus à traiter.

Le modique budget alloué par notre gouvernement à la justice (61€ par an et par hab. soit 0,19 % de son PIB) et les difficultés de fonctionnement que cela engendre ont placé la France au 37^{ème} rang européen¹ (sur 45 pays) de l'efficacité judiciaire la plaçant ainsi derrière l'Arménie, la Moldavie ou la Roumanie.

Avec 8300 magistrats, le nombre de juges professionnels (hors procureurs et en équivalent temps-plein) par habitant en France est également faible, à 9,1 pour 100.000 habitants, contre 10,7 en Espagne ou 15,2 en Belgique. Le chiffre le plus alarmant concerne en fait le nombre de procureurs (3 pour 100.000 habitants), dont la charge de travail est particulièrement élevée :



Par
Sylviane BOURGETEAU

près d'une affaire sur deux portées devant les tribunaux est directement réglée par un procureur (sans intervention d'un juge du siège), un ratio atteint par nul autre pays².

Désengorgement : privé et numérique

Ainsi depuis mars 2015, pour arriver jusqu'à un tribunal, devant un juge, un décret³ impose que les demandes en matière contentieuse devront, à peine de nullité, préciser « les diligences entreprises en vue de parvenir à une résolution amiable du litige ». C'est-à-dire qu'en cas de conflit il nous faudra d'abord passer par un arbitrage ou un médiateur. Sauf justification d'un motif légitime tenant à l'urgence ou à la matière considérée, en particulier lorsqu'elle intéresse l'ordre public.

Arbitrage ou médiation qui seront réalisés par notre avocat (qui devra y être formé) ou par de nouvelles structures privées et payantes (entre 200 et 400 €) créées à cet effet.

Un système auquel les anglo-saxons ont couramment et facilement recours.

Alors qu'en France, les réticences sont grandes et l'avocat comme la structure privée doivent faire face à la défiance, la rancœur, l'agressivité des parties ou le mépris envers cette nouvelle justice dite « participative ».

Cela voudrait-il dire alors que nous sommes plus conflictuels que nos voisins Anglais ou Américains ?

Nous ne le pensons pas.

1. Enquête de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice, 2010.

2. Les Echos.fr – 26/10/2010

3. Article 18 du décret n° 2015-282 du 11 mars 2015



Mais en quoi sommes-nous différents ?

Il semblerait que nos approches différentes de la résolution des conflits proviennent de la dissemblance de nos cultures judiciaires. Alors que les procédures des pays anglo-saxons sont de type accusatoire, les nôtres sont de type inquisitoire et cela depuis le XI^{ème} siècle, depuis Saint Louis soit Louis IX. On pourrait presque dire que la procédure inquisitoire fait partie de notre ADN ! Et que nos réticences à l'introduction d'une procédure bien différente à la nôtre n'est qu'une réaction normale de rejet qui émane de la crainte, de la suspicion et pourquoi pas de l'inconnu. Surtout lorsqu'elle bouscule et chambarde notre culture historique sur laquelle s'est fondée notre mode de pensée et donc d'agir.

La justice tranchera...

Saint Louis ne supportant pas les injustices résultant du duel judiciaire, a supprimé en France les « gages de bataille » au profit d'une procédure inquisitoriale qui donnait le pouvoir au juge de se faire une idée sur le procès par d'autres moyens que ceux amenés par les parties : une enquête ou bien l'audition de témoins. Il faut rappeler qu'au cours d'un duel judiciaire, le dénonciateur et le défendeur se battaient les armes à la main. Si le défendeur était vaincu avant que les étoiles apparaissent, il était pendu.

Ainsi au fil des siècles, notre justice s'est inscrite dans une procédure dite inquisitoire où c'est le juge, et non les parties en présence, qui exerce un rôle prépondérant dans la conduite de l'instance et dans l'instruction de l'affaire. Il exerce donc un rôle principalement orienté vers la recherche de la vérité et il a le droit de déterminer qui a tort et qui a raison⁴.

C'est pourquoi les Français, impliqués dans un conflit, ont appris à se reposer sur un juge qui par son verdict désignera les torts et tranchera pour la partie qui a raison, instaurant ainsi la vérité !

Cette procédure est souvent secrète et quasiment non contradictoire.

... le meilleur gagnera

Alors que dans la procédure accusatoire, version moderne et beaucoup moins violente des duels judiciaires, le juge arbitre le combat que se livrent l'accusateur et le défendeur. Il privilégie le rôle des parties. Le procès y est conçu comme un affrontement contradictoire, public et largement oral entre l'accusation et la défense. Si chacune des parties se trouve à égalité avec son adversaire, chacune doit également prouver les faits au soutien de sa cause. Le rôle du juge se limite donc à veiller à la loyauté du procès et à départager les plaideurs en fonction de leurs prétentions, arguments et preuves.

Le système anglo-saxon est donc toujours fondé sur la force, la supériorité de l'un sur l'autre, que cette force revête les habits de l'habileté procédurale ou du talent oratoire.

Un apprentissage à partir de l'école

Dès leur plus jeune âge, les élèves américains et anglo-saxons sont initiés à l'art de la rhétorique et de la contradiction au cours de nombreux concours scolaires d'éloquence, sur divers thèmes dont celui de la justice. Et c'est l'élève jugé le plus convaincant par le jury qui gagnera la manche et le concours.

Par conséquent, devenu adulte et confronté à la justice, un américain ou un anglo-saxon, sera rompu à l'arbitrage, au système contradictoire, tolèrera que le moins habile puisse aussi avoir parfois raison et que la vérité judiciaire peut fort bien ne pas avoir grand-chose à voir avec la vérité de l'une ou de l'autre des parties.

Découvrir, comprendre et apprendre pour assimiler

Par conséquent, si la justice française introduit de manière presque contraignante de nouvelles procédures judiciaires issues d'un autre système, tels l'arbitrage ou la médiation, qui nous obligent ainsi à revoir notre conception de la justice dans les affaires de litiges, sans nous y préparer, sans nous aider à les comprendre et à les assimiler, les réticences actuelles seront certainement persistantes.

Des siècles de justice inquisitoire ont forgé nos mentalités, un seul décret ne saurait les changer

4. Les Magistriens, Baret Jean, Éditions Le Manuscrit.Com (1. Avril 2004)



comme par enchantement.

Pourquoi donc notre gouvernement ne lancet-il pas une campagne d'information à cet effet, à l'instar des campagnes, anciennes ou nouvelles, destinées à changer ou faire évoluer nos coutumes comme : « *En France on n'a pas de pétrole mais on a des idées* », « *J'éco-rénove, j'économise* », « *Manger c'est bien, jeter ça craint* » ou « *Crotte, je vais encore marcher dedans* » ! Ou bien, avec un hashtag comme « *#Oui je vote* ». Ou

simplement en s'inspirant du barreau du Québec qui a lancé une excellente vidéo didactique : « *Six minutes pour comprendre la justice participative* !⁵ » comme nous l'a fait remarquer Maître Catherine LESAGE qui participait à cette audition de l'atelier sur le Numérique. ■

5. <http://www.barreau.qc.ca/fr/public/acces-justice/justice-participative/index.html>

OSONS LE RÊVE DANS LE MODÈLE SOCIAL !

Membre de l'Institut Kervégan depuis plusieurs mois maintenant, je ressens le besoin de communiquer une envie. Cet institut est un lieu de croisement de regards dont une des finalités est l'émergence d'une parole différente et novatrice. Les ateliers proposés sont autant de fils d'une même pelote dont il nous est donné la possibilité de tisser un ouvrage complexe, à l'image de la société dans laquelle nous vivons. La science-fiction comme outil de prospective, l'innovation managériale et sociale dans l'organisation, et le modèle social sont les trois fils que j'ai choisi d'explorer durant ces quelques mois. C'est sur ce dernier atelier que je m'interroge. Et les réflexions naviguent vers trois axes que je propose de livrer, dans cette tribune, sous la forme de trois articles. En voici le premier.

A l'aune des difficultés auxquelles sont confrontés le politique, le citoyen, lorsqu'il devient « nécessaire » de réformer le modèle social français, je m'interroge. Et plus je participe aux débats, plus je suis perplexe. Quel que soit l'angle d'attaque les pensées se tournent inéluctablement vers les solutions qui améliorent un collectif pour en pénaliser un autre. Notre état d'esprit et nos modes de réflexions sont-ils adaptés à ce que nous pourrions apporter au sein d'un tel collectif et

au vue de chaque individualité y prenant part ? Allons-nous dans le bon sens ?

Être humble, c'est à la fois accepter ses propres limites et avoir conscience de ses capacités. Alors soyons humbles et reconnaissons nos limitations à penser justement mais acceptons aussi que nous portons en nous des capacités insoupçonnées.

De quoi a besoin un être humain pour avancer dans le bon sens, celui qui lui convient, celui qui donne envie tout en co-construisant sa liberté individuelle et le bien-être du collectif dans lequel il vit ? La connaissance de soi, la reconnaissance de son histoire et l'apprentissage de ses expérimentations ? L'envie, moteur de tout grand projet, l'intuition qui précède parfois l'action ? Certes. Mais plus encore, le rêve qui fait exister le sens ! Nous avons besoin de retrouver notre capacité à rêver, comme « *l'enfant marche joyeux, sans songer au chemin, n'en voyant pas la fin.* » (Alfred de Musset).



Par
Vincent PHILIPPÉ



Définir un but et se donner les moyens d'y cheminer

Alors pour quelles raisons est-ce si difficile de rêver ? Peur de la désillusion, inutilité de la démarche, ou plus simplement par manque de temps, par pression des enjeux immédiats, peut-être aussi par manque d'humilité car nous croyons savoir et que l'action « géniale » prime sur l'action juste.

Et pourtant, lorsque l'on voyage, il y a d'abord l'imagination, l'idée de la destination en fonction d'envies, de besoins, puis la recherche du moyen de transport en fonction du lieu de départ, des ressources, et la préparation. Il est hasardeux en tout cas aujourd'hui, à l'échelle d'une société, de naviguer sans but, même idéal. A contrario, définir un but, c'est moins l'atteindre que se donner les moyens d'y cheminer, quelles que soient les étapes. Je fais le pari que conscientiser l'objectif est la première marche qui nous autorisera à collectivement préparer ce voyage, traverser les obstacles éventuels. A mon sens, à la brutalité de ce nous proposent le contexte et notre histoire, je souhaite y apporter le rêve. Et je pense que pour certains, rêver est un choc encore plus grand car il bouleverse nos habitudes. Pourtant cette solution fonctionne, il suffit de regarder l'histoire d'une autre manière.

Rêver un modèle social et penser le chemin pour y arriver

C'est parce que certains hommes ont rêvé de nouveaux continents, d'Europe unie, de grands monuments, d'idées de liberté... et qu'ils y ont cru que nous héritons aujourd'hui de la démocratie, de l'esprit d'entreprise, des jeux olympiques, de cathédrales, de vaccins, etc... Leurs rêves ont réussi à fédérer les hommes. Ils ont permis la réalisation de projets collectifs de grande ampleur qui vivent encore aujourd'hui. Et justement, aujourd'hui, de quoi avons-nous envie ? Comment imaginerions-nous notre société demain ? Qu'est-ce qui peut nous aider à laisser court à notre imagination ? A quoi voulons-nous rêver ?

Osons rêver dès maintenant ! L'être humain porte en lui les valeurs de la société, il la fonde et la fait évoluer. Sans le rêve, le projet collectif s'effondre, la société meurt. Et face aux solutions simplificatrices, qui ne font que panser un système, je préfère rêver un modèle, penser le chemin pour y arriver et agir en conscience. Et c'est parce que je connais suffisamment mes valeurs, que j'arrive à imaginer un futur possible. Et je fais le pari que c'est en réinterrogeant ces valeurs qui fondent notre société que nous arriverons à dépasser les peurs qui nous empêchent de rêver.

Les valeurs rassemblent et rendent possible le rêve

Lorsque j'ai rejoint l'Institut Kervégan, j'ai aimé l'idée du « laboratoire d'idées citoyennes ». Aujourd'hui, j'en vois pleinement l'intérêt et l'enjeu. Moins qu'un lieu d'analyse, je souhaite qu'il me permette de rêver un monde meilleur. La science-fiction porte en elle des éléments prospectifs du rêve, aussi bien que des pires futurs possibles ; l'innovation managériale et sociale dessinera les futures graines de la transition ; le numérique est l'occasion de réinterroger sa citoyenneté, etc... Tous ces ateliers ont un sens commun. Les réflexions sur le modèle social français doivent être le lieu de catalyse qui autorise la germination des éléments d'utopie suffisants à un projet collectif plus actuel et novateur.

Et, je le crois, l'existence du rêve donne l'opportunité au porteur de s'en saisir, de trouver en lui l'énergie nécessaire et faire avancer le collectif vers une réalité possible. ■



Lecture

« LA GRANDE CRISE Comment en sortir autrement »*

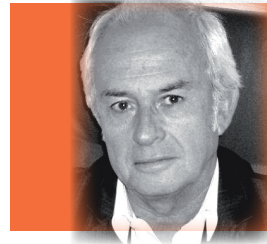
James K. GALBRAITH est professeur à l'Université du Texas. Dans la lignée de son père John K. GALBRAITH, bien connu des étudiants de ma génération, il s'écarte des théories de la science économique dominante. Dénonçant la faillite des politiques d'austérité menées par les gouvernements européens, il prend à contre pied les politiques de rigueur appliquées en France et en Europe. Il s'écarte pourtant du « Keynésianisme » optimiste qu'il a défendu dans le passé, et dont le principal argument était de combattre l'insuffisance de la demande effective globale.

Il rejette le contenu des politiques d'austérité qui ont, selon lui, aggravé la crise en choisissant de baisser les coûts salariaux et les dépenses publiques. Mais il est conscient également qu'on ne peut pas compter sur le retour d'une forte croissance.

Dans son ouvrage il analyse avec précision les mécanismes qui ont conduit à la crise de 2008, en particulier aux États-Unis. Il est critique à l'égard de l'Europe, dénonçant le déséquilibre commercial entre l'Allemagne et les autres pays. Cet écart de compétitivité conduit selon lui à une accumulation de dettes publiques dans les autres pays du fait de l'incapacité à s'ajuster (rigidité de l'euro), et de l'absence de stabilisateurs économiques efficaces pour les pays les plus faibles. Il y voit un risque d'explosion et de rejet des institutions européennes.

Pour lui il n'y a qu'une seule crise mondiale de la croissance et de la finance avec des variations institutionnelles entre les États-Unis et l'Europe.

Il ne croit pas à une reprise forte de la croissance. D'une part car le marché de l'énergie est cher et instable mais aussi parce que l'économie mondiale n'est plus sous le contrôle financier des États-Unis, et que de nouvelles puissances économiques émergent (Inde, Chine, Russie). N'oublions pas également que nous sommes rentrés dans une ère de changement technologique qui économise le travail et que le secteur financier privé a cessé de servir de moteur à la croissance.



Par
Jacques CROCHET

Il n'y a pas de reprise de la demande : la demande publique est entravée par la réduction des dépenses publiques ; la demande privée est freinée par une frilosité des attributions de crédits et des anticipations négatives.

Il rejette la croissance zéro, et préconise d'organiser l'économie pour générer une croissance à taux faible, stable et positif. Ce qu'il appelle « la Croissance lente ».

Cela a pour conséquence de :

Réduire la taille de certaines institutions (grands corps de l'État),

Revoir le système bancaire actuel. Il propose un système décentralisé avec de petits établissements (dans le cadre d'un service public),

Réduire le rôle de l'État avec une nouvelle fiscalité plus incitative,

Maintenir une protection sociale forte puisqu'à priori les revenus actuels ne vont pas augmenter,

Trouver de nouveaux domaines de travail rémunéré utiles,

Mettre en place un revenu personnel garanti,

Assouplir les conditions d'accès à la retraite pendant un laps de temps pour ouvrir des emplois aux jeunes travailleurs,

Réduire les impôts sur le travail...

Cet ouvrage est intéressant car il oblige à réfléchir autrement et à sortir des cadres d'études habituels. En fait, il préconise tout ce qui est dénoncé par les gouvernements européens.

Tout n'est pas à prendre au pied de la lettre, mais remettre en cause quelques idées reçues est utile intellectuellement. ■

* La Grande Crise, comment en sortir autrement, James K. Galbraith, Éditions du Seuil



Feed back : Table ronde

Un article de
Pierre-Adrien Roux,
journaliste

L'engagement sociétal, prolongement de la démarche entrepreneuriale

La notion d'engagement était au cœur de la dernière table ronde organisée par l'Institut Kervegan. Pour mener les échanges, trois entrepreneurs étaient au rendez-vous : Carine Chesneau, dirigeante de Lambert et Manuil et présidente du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) Nantes Atlantique, Jean-Pascal Chupin, dirigeant de Florentaise et président d'IDEA Nantes et Denis Payre, créateur de Business object et Kiala, fondateur du mouvement Nous citoyens.



Trois entrepreneurs, trois parcours, trois formes d'engagement. Carine Chesneau, Jean-Pascal Chupin et Denis Payre ont ceci en commun d'avoir réalisé une bascule entre leur engagement professionnel et un engagement sociétal. Comment ? Pourquoi ? Les réponses divergent. Reste que ce plongeon dans le débat public s'est effectué le plus naturellement du monde.

Carine Chesneau résume ainsi les choses : « Être chef d'entreprise, c'est prendre des risques. Et prendre des risques, c'est s'engager ». Son investissement à la tête du CJD de Nantes, qui regroupe une centaine d'entrepreneurs de tous horizons, n'est donc pas étonnant. Évoquant la « responsabilité sociétale des entreprises », Carine Chesneau estime qu'il n'y a pas de crise de l'engagement aujourd'hui, mais une urgence : « le monde économique a besoin d'une voix et donc de s'unir pour cela ».

Même constat du côté du « serial entrepreneur » Denis Payre. Fort d'une success story entre la France et les USA, le fondateur de Croissance Plus a aujourd'hui les deux pieds dans l'engagement politique avec la création du mouvement Nous citoyens. « Notre objectif est de tenir un discours économique dans un contexte politique où l'économie est peu connue et comprise. » Citant les Pigeons ou encore les Bonnets rouges, Denis Payre estime que « les chefs d'entreprise, en France, s'engagent souvent par exaspération d'une classe politique coupée de la réalité économique ».

Pas d'exaspération affichée chez Jean-Pascal Chupin mais une réelle volonté de « changer les choses à [son] échelle. » Celui dont l'entreprise est engagée dans une démarche environnementale affiche ses motivations : « plus je donne, plus je reçois ». C'est pour lui le fil rouge de sa démarche en tant que président d'Idéa (Innovation, dirigeant, éthique et action), mouvement de réflexion au service de dirigeants d'entreprise. « L'engagement induit une vision partagée qui peut se traduire par une véritable communion, affirme Jean-Pascal Chupin. Un engagement n'est valable que s'il est partagé ». ■



Pour aller plus loin...
www.institut-kervegan.com

> Interview vidéo de Denis PAYRE, créateur de Business object et Kiala, fondateur du mouvement Nous citoyens